



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 37-5926-3  
**Date de parution :** 2025/06/19

**Numéro de la version :** 3.00  
**Remplace la version datée de :** 2020/10/26

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Nettoyant pour pistolet pulvérisateur haute puissance 26689 3MMC

#### Numéros d'identification de produit

LB-K100-2127-6 60-4550-9190-4

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisation prévue

Nettoyant au solvant

#### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada  
**Division:** Division Des Automobiles  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :** www.3M.ca

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol: Catégorie 2.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.

### 2.2. Éléments d'étiquette

#### Terme d'avertissement

Attention

**Symboles :**

Flamme | Point d'exclamation |

**Pictogrammes**



**Mentions de danger**

Aérosol inflammable. Contenant pressurisé : Peut exploser s'il est chauffé.  
Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Mises en garde**

**Renseignements généraux :**

Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention :**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas percer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des dispositifs de protection pour les yeux.

**Réponse:**

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

**Entreposage :**

Entrepôsage dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F (50°C ).

**Élimination :**

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

**2.3. Autres risques**

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient         | Numéro CAS | % par poids                   | Nom Commun         |
|--------------------|------------|-------------------------------|--------------------|
| Acétone            | 67-64-1    | 80 - 100 Secret Fabrication * | 2-Propanone        |
| Bioxyde de Carbone | 124-38-9   | 3 - 7                         | Bioxyde de carbone |
| 2-Butoxyéthanol    | 111-76-2   | 1 - 5 Secret Fabrication *    | Éthanol, 2-butoxy- |

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

**4.1. Description des premiers soins**

**Inhalation :**

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**

Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**

Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

**Les sous-produits nocifs de décomposition**

**Substance**

Monoxyde de carbone  
Bioxyde de carbone

**Condition**

Durant la combustion  
Durant la combustion

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement.

## 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si possible, sceller les récipients non étanches. Placer les récipients non étanches dans un endroit bien ventilé, préféablement sous une hotte d'évacuation fonctionnelle, ou, au besoin, à l'extérieur sur une surface imperméable jusqu'à ce que l'emballage approprié pour le récipient ou son contenu soit disponible. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas utiliser dans des espaces clos ni là où il y a très peu ou aucun mouvement de l'air. Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. Ne pas vaporiser à proximité des flammes ou des sources d'inflammation. Ne pas perforez ni brûlez, même après usage. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F (50°C). Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des bases fortes. Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingédient          | Numéro CAS | Agence | Type de limite               | Mentions additionnelles |
|--------------------|------------|--------|------------------------------|-------------------------|
| 2-Butoxyéthanol    | 111-76-2   | ACGIH  | MPT:20PPM                    |                         |
| Bioxyde de Carbone | 124-38-9   | ACGIH  | MPT:5000 ppm; STEL:30000 ppm |                         |
| Acétone            | 67-64-1    | ACGIH  | MPT:250 ppm; STEL:500 ppm    |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour

contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 8.2.2. équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/des mains

Selectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Caoutchouc Butyle polymère stratifié

#### Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| État physique                        | Liquide                            |
| Aspect physique spécifique:          | Aérosol                            |
| couleur                              | Incolore                           |
| Odeur                                | Légère Acétone                     |
| Valeur de seuil d'odeur              | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| pH                                   | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Point d'ébullition                   | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Point d'éclair :                     | > -17,8 °C                         |
| Vitesse d'évaporation :              | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Inflammabilité                       | Aérosol inflammable : Catégorie 2. |
| Limites d'explosivité (LIE)          | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Limites d'explosivité (LSI)          | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| pression de vapeur                   | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Densité de vapeur relative           | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Densité                              | 0,8 kg/l                           |
| Densité relative                     | 0,8 [Ref Std:Eau=1]                |
| Hydrosolubilité                      | <i>Pas de données disponibles</i>  |

|                                                  |                                                                                |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                      | <i>Pas de données disponibles</i>                                              |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>    | <i>Pas de données disponibles</i>                                              |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>                                              |
| <b>Température de décomposition</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>                                              |
| <b>Viscosité Cinématique</b>                     | <i>Pas de données disponibles</i>                                              |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | 2,5 % en poids [ <i>Méthode de test: calculé selon CARB title2</i> ]           |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | 20 g/l [ <i>Méthode de test: Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD</i> ]  |
| <b>Pourcentage de matières volatiles</b>         | <i>Pas de données disponibles</i>                                              |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 293 g/l [ <i>Méthode de test: Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD</i> ] |

|                                        |                          |
|----------------------------------------|--------------------------|
| <b>Caractéristiques des particules</b> | <i>Ne s'applique pas</i> |
|----------------------------------------|--------------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Chaleur

Étincelles et/ou flammes

### 10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Aucun connu.     |                  |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

**Inhalation :**

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau :**

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

**En cas de contact avec les yeux :**

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

**Ingestion :**

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Autres effets de santé:**

**Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Dépression du système nerveux central : Signes et symptômes probables : maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, temps de réaction lent, troubles de l'élocution, vertiges et perte de conscience.

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigüe**

| Nom                | Voie                           | Espèces       | Valeur                                              |
|--------------------|--------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------|
| Produit général    | Dermale                        |               | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général    | Ingestion                      |               | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Acétone            | Dermale                        | Lapin         | LD50 > 15 688 mg/kg                                 |
| Acétone            | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat           | LC50 76 mg/l                                        |
| Acétone            | Ingestion                      | Rat           | LD50 5 800 mg/kg                                    |
| Bioxyde de Carbone | Inhalation- Gaz (4 heures)     | Rat           | LC50 > 53 000 ppm                                   |
| 2-Butoxyéthanol    | Dermale                        | Cochon d'Inde | LD50 > 2 000 mg/kg                                  |
| 2-Butoxyéthanol    | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Cochon d'Inde | LC50 > 2,6 mg/l                                     |
| 2-Butoxyéthanol    | Ingestion                      | Cochon d'Inde | LD50 1 200 mg/kg                                    |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom             | Espèces | Valeur               |
|-----------------|---------|----------------------|
| Acétone         | Mouris  | Irritation minimale. |
| 2-Butoxyéthanol | Lapin   | Irritant             |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom             | Espèces | Valeur         |
|-----------------|---------|----------------|
| Acétone         | Lapin   | Irritant grave |
| 2-Butoxyéthanol | Lapin   | Irritant grave |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom             | Espèces       | Valeur        |
|-----------------|---------------|---------------|
| 2-Butoxyéthanol | Cochon d'Inde | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagénicité des cellules germinales**

| Nom             | Voie     | Valeur                                                                                                            |
|-----------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acétone         | In vivo  | N'est pas mutagène                                                                                                |
| Acétone         | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 2-Butoxyéthanol | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Cancérogénicité :**

| Nom             | Voie         | Espèces                   | Valeur                                                                                                            |
|-----------------|--------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acétone         | Non spécifié | Multiple espèces animales | Non-cancérogène                                                                                                   |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation   | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Effets toxiques sur la reproduction****Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom                | Voie       | Valeur                                       | Espèces                    | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition     |
|--------------------|------------|----------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------|------------------------|
| Acétone            | Ingestion  | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1 700 mg/kg/jour | 13 semaines            |
| Acétone            | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 5,2 mg/l         | pendant l'organogenèse |
| Bioxyde de Carbone | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine | Mouris                     | LOAEL 350 000 ppm                                | pas disponible         |
| Bioxyde de Carbone | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Rat                        | LOAEL 60 000 ppm                                 | 24 heures              |
| 2-Butoxyéthanol    | Dermale    | Non classifié pour la développement          | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1 760 mg/kg/jour | pendant la grossesse   |
| 2-Butoxyéthanol    | Ingestion  | Non classifié pour la développement          | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/jour   | pendant l'organogenèse |
| 2-Butoxyéthanol    | Inhalation | Non classifié pour la développement          | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 0,48 mg/l        | pendant l'organogenèse |

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom             | Voie       | Organe(s) cible(s)                    | Valeur                                                                                                            | Espèces                    | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition          |
|-----------------|------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------|
| Acétone         | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Acétone         | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Acétone         | Inhalation | système immunitaire                   | Non classifié                                                                                                     | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé 1,19 mg/l      | 6 heures                    |
| Acétone         | Inhalation | foie                                  | Non classifié                                                                                                     | Cochon d'Inde              | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Acétone         | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges                                                                             | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| 2-Butoxyéthanol | Dermale    | Système endocrinien                   | Non classifié                                                                                                     | Lapin                      | Niveau sans effet nocif observé 902 mg/kg      | 6 heures                    |
| 2-Butoxyéthanol | Dermale    | foie                                  | Non classifié                                                                                                     | Lapin                      | LOAEL 72 mg/kg                                 | pas disponible              |
| 2-Butoxyéthanol | Dermale    | rénale et / ou de la vessie           | Non classifié                                                                                                     | Lapin                      | LOAEL 451 mg/kg                                | 6 heures                    |
| 2-Butoxyéthanol | Dermale    | sang                                  | Non classifié                                                                                                     | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | dépression du système nerveux central | Non classifié                                                                                                     | Jugement professionnel     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | sang                                  | Non classifié                                                                                                     | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Non classifié                                                                                                     | Jugement professionnel     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion  | sang                                  | Non classifié                                                                                                     | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie           | Non classifié                                                                                                     | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom     | Voie    | Organe(s) cible(s) | Valeur        | Espèces       | Résultat de l'essai                 | Durée d'exposition |
|---------|---------|--------------------|---------------|---------------|-------------------------------------|--------------------|
| Acétone | Dermale | yeux               | Non classifié | Cochon d'Inde | Niveau sans effet nocif observé Pas | 3 semaines         |

|                    |            |                                                                                                                                       |               |                            | disponible                                       |                |
|--------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|--------------------------------------------------|----------------|
| Acétone            | Inhalation | système vasculaire                                                                                                                    | Non classifié | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé 3 mg/l           | 6 semaines     |
| Acétone            | Inhalation | système immunitaire                                                                                                                   | Non classifié | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé 1,19 mg/l        | 6 jours        |
| Acétone            | Inhalation | rénale et / ou de la vessie                                                                                                           | Non classifié | Cochon d'Inde              | Niveau sans effet nocif observé 119 mg/l         | pas disponible |
| Acétone            | Inhalation | cœur   foie                                                                                                                           | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 45 mg/l          | 8 semaines     |
| Acétone            | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie                                                                                                           | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 900 mg/kg/day    | 13 semaines    |
| Acétone            | Ingestion  | cœur                                                                                                                                  | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day  | 13 semaines    |
| Acétone            | Ingestion  | système vasculaire                                                                                                                    | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 200 mg/kg/day    | 13 semaines    |
| Acétone            | Ingestion  | foie                                                                                                                                  | Non classifié | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 3 896 mg/kg/day  | 14 jours       |
| Acétone            | Ingestion  | yeux                                                                                                                                  | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 3 400 mg/kg/day  | 13 semaines    |
| Acétone            | Ingestion  | système respiratoire                                                                                                                  | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day  | 13 semaines    |
| Acétone            | Ingestion  | muscles                                                                                                                               | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg      | 13 semaines    |
| Acétone            | Ingestion  | la peau   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux                                                                             | Non classifié | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 11 298 mg/kg/day | 13 semaines    |
| Bioxyde de Carbone | Inhalation | coeur   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   foie   Système nerveux   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire | Non classifié | Rat                        | LOAEL 60 000 ppm                                 | 166 jours      |
| 2-Butoxyéthanol    | Dermale    | sang                                                                                                                                  | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible   | pas disponible |
| 2-Butoxyéthanol    | Dermale    | Système endocrinien                                                                                                                   | Non classifié | Lapin                      | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/day    | 90 jours       |
| 2-Butoxyéthanol    | Inhalation | foie                                                                                                                                  | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2,4              | 14 semaines    |

|                 |            |                             |               |                            | mg/l                                           |                |
|-----------------|------------|-----------------------------|---------------|----------------------------|------------------------------------------------|----------------|
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 0,15 mg/l      | 14 semaines    |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | sang                        | Non classifié | Rat                        | LOAEL 0,15 mg/l                                | 6 mois         |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Système endocrinien         | Non classifié | Chien                      | LOAEL 1,9 mg/l                                 | 8 jours        |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion  | sang                        | Non classifié | Rat                        | LOAEL 69 mg/kg/day                             | 13 semaines    |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | pas disponible |

### Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. L'établissement doit être capable de manipuler les produits en aérosol. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

### Classement des risques par la NFPA

**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 4 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun  
**Code d'entreposage des produits en aérosol :** 2

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 37-5926-3  | <b>Numéro de la version :</b>         | 3.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/06/19 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2020/10/26 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**